Voiturage motorisé*-Faute de données statistiques sur le volume croissant du transport des voyageurs et des marchandises sur les grandes routes du Canada, il a fallu instituer un recensement du voiturage motorisé en 1941. Les véhicules sont divisés en deux classes principales: (1) voyageurs et (2) marchandises. de ces deux classes est divisée en deux sous-classes: (a) véhicules dont les recettes sont moins de \$20,000 et (b) ceux dont elles sont de \$20,000 et plus. Les compagnies d'autobus engagées dans le service urbain exclusivement comptent comme une classe distincte. Plusieurs réseaux de tramways mettent aussi des autobus en circulation, mais leurs statistiques sont incluses dans celles des tramways électriques et ne figurent pas ici. Les voituriers licenciés travaillant à la construction de routes, de champs d'aviation, etc. ne figurent pas dans les calculs. De même, les exploitants de services de taxis et les camions de livraison urbaine sont exclus. sauf lorsque leur activité s'étend au commerce interurbain. Les rapports de quelque 400 petits exploitants ont été mis de côté parce qu'ils étaient incomplets, mais ceci n'a pas modifié sensiblement les statistiques. Les voituriers s'occupant du transport des voyageurs et des marchandises sont classés sous voyageurs ou marchandises selon l'importance du revenu de ces deux sources. Les recettes des compagnies de camionnage découlant du transport des voyageurs et les recettes des compagnies d'autobus découlant du transport des marchandises ne représentent que de petits pourcentages de leurs revenus globaux.

A la lumière de l'expérience acquise en 1941, les calculs des chiffres de 1942 et 1943, donnés aux tableaux 7 et 8, ont été ajustés. Ainsi les voituriers dont les recettes sont moins de \$8,000 en 1941 ont été exclus des calculs de 1942, et les chiffres ci-dessous ne sont pas comparables en tous points à ceux de 1941 publiés aux pp. 616 et 617 de l'Annuaire de 1943–44.

7.—Capitaux, recettes, employés et matériel des entrepreneurs de voiturage motorisé, 1942 et 1943

Nota.—Les gros entrepreneurs de voiturage de marchandises comprennent ceux dont les recettes annuelles sont de \$20,000 ou plus; les petits entrepreneurs, ceux dont les recettes annuelles varient de \$8,000 à \$20,000.

Details	Entrepreneurs de voiturage de marchandises				Entrepreneur de transport des		Totau x	
	Gros		Petits		voyageurs			
	1942	1943	1942	1943	1942	1943	1942	1943
Entrepre- neursnomb.	430	472	410	426	411	490	1,251	1,388
Immobilisations— Terrains, bâti- ments, outilla- ge, etc\$	1	24,097,599	1	3,4 85,214	1	22,357,771	1	49,940,584

^{*} Les statistiques du trafic sont données à la p. 708, section 4, Trafic routier. Les statistiques par province paraissent dans "Voiturage motorisé, marchandises et voyageurs", chez le Statisticien du Dominion; prix, 10 cents l'exemplaire.